



La vente de fromages organisée par l'APE doit...

publié le 29/03/2022

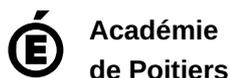
RAPPEL : VENTE DE FROMAGES AVANT LE 1er AVRIL 2022

La vente de fromages organisée par l'APE doit impérativement être faite avant le vendredi 1er avril.

Si vous ne possédez pas de bon de commande, vous pouvez directement en faire la demande par mail à :
apecollegecharroux@laposte.net
Vous trouverez en annexe un bon de commande.

Document joint

 [scan_20220328_162636](#) (PDF de 117.6 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.